

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:

SWISSBEL SA, Lausanne
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:

CHF 500'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:

CHF 100'000
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraor-

dinaire
5.

Date de la décision: 30.04.2004
6.

Echéance de préavis des créances: 30.08.2004
7.

Adresse pour la déclaration des créances: SWISSBEL SA,

p.a. Erwin Zürcher, chemin de la Lisière 3, 1018 Lausanne
8.

Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs

créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9.

Remarques: Réduction de la valeur nominale de chaque

action nominative de CHF 500.— à CHF 100.—. Aux termes

du rapport du réviseur particulièrement qualifié, savoir Ma-

ximilian Brosi au Mont-sur-Lausanne, du 27 avril 2004, les

créances sont, même après la réduction du capital-actions,

entièrement couvertes.
- Didier Kohli, notaire

1002 Lausanne

(02326338)